

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #18

RÉALISÉ PAR



29 novembre 2021

Table des matières

1	Mot de bienvenue	3
2	Validation de l'ordre du jour	3
3	Présentation des travaux et mesures prévus à l'hiver 2022	3
4	Retour sur les actions de suivi	7
5	Prochaines étapes / prochaine rencontre	9
6	Varia.....	9
7	Fin de la rencontre.....	10

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences	11
-------------------------------------	----

1 MOT DE BIENVENUE

Une membre de l'équipe de Graymont et le facilitateur souhaitent la bienvenue tour à tour aux membres du Comité de suivi.

Deux nouveaux membres sont présents, un tour de table permet aux membres de se présenter et d'identifier leur rôle au sein du Comité.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la proposition d'ordre du jour. Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 PRÉSENTATION DES TRAVAUX ET MESURES PRÉVUS À L'HIVER 2022

Avant la présentation du point, un membre demande si l'eau qui sort de la carrière est envoyée dans les cours d'eau, conformément au certificat d'autorisation de Graymont, et si oui, pourrait-elle être utilisée autrement. Une personne de l'équipe de Graymont répond que la demande est théoriquement possible, mais ce type d'autorisation pourrait prendre plusieurs années :

- Le membre suggère que l'eau soit acheminée à la Ville de Bedford considérant ses besoins en eau potable. Une personne représentant Graymont répond que l'eau de la carrière n'est pas potable, car elle subit seulement un traitement par décantation pour les matières en suspension pendant 24 à 48 heures. Un traitement supplémentaire serait nécessaire pour une eau potable;
- Un membre ajoute que la Ville de Bedford traite déjà l'eau qui arrive du lac Champlain et pourrait agir de même pour l'eau de la carrière. Une personne représentant Graymont explique que la présence de camions sur le site oblige la surveillance mensuelle d'hydrocarbures dans l'eau. Le traitement pour une eau potable est différent et demanderait un souhait de la municipalité en ce sens;
- Le facilitateur ajoute que les normes de qualité diffèrent entre l'eau d'un cours d'eau et l'eau pour la consommation humaine :
 - Un membre constate que l'eau qui sort du site est belle et pas sale;
- Une personne représentant Graymont mentionne que le cours d'eau qui ceinture le site doit être alimenté par l'eau de la carrière et que tout prélèvement devra se faire à la fin du cours d'eau pour qu'il demeure viable. L'alimentation du cours d'eau fait partie des mesures de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques liée au Projet Héritage. Dans l'hypothèse où la Ville de Bedford souhaiterait avoir accès à l'eau, la ville devrait évaluer si les quantités disponibles en valent la peine :
 - Une personne représentant Graymont ajoute aussi qu'en période de sécheresse, il peut y avoir plusieurs jours sans pompage;
 - Une membre mentionne que l'enjeu de la Ville de Bedford n'est pas la quantité d'eau, mais plutôt la capacité de traitement;
- Le facilitateur propose de reporter la discussion à une rencontre ultérieure en attendant de voir s'il y a un intérêt de la ville.

Travaux réalisés à l'été 2021 :

Une personne représentant Graymont étaye les travaux réalisés à l'été, incluant la rue Alcée-Rocheleau, le croissant résidentiel, les bordures de trottoirs et le stationnement. La personne ajoute que les trottoirs et le stationnement ont été pavés et l'aire d'événements a été tourbé. La seconde couche de pavage sera réalisée l'année prochaine après que le sol se sera placé et stabilisé. Au printemps 2022, les travaux des jeux d'eau, du chalet et des accessoires du Parc récréotouristique seront démarrés :

- Un membre demande si le stationnement est pavé, à quoi une personne représentant Graymont répond à l'affirmative et mentionne que les tubes de chambre de rétention visibles lors de la visite du Comité sont aussi recouverts;
- Le facilitateur demande si des tests ont été réalisés pour vérifier le bon fonctionnement du système de gestion de l'eau, à quoi une personne représentant Graymont répond que les concepteurs ont inspecté les installations et les composantes du système. Selon leur conclusion, l'eau est acheminée comme prévu;
- Un membre demande comment fonctionnera le système d'eau et d'égout des terrains résidentiels, à quoi une personne représentant Graymont répond que chacune des résidences sera connectée à l'aqueduc et aux égouts municipaux. La sortie d'eau pluviale se fait au pourtour des fondations pour favoriser sa percolation dans le sol et les surplus iront dans la rue. L'approche vise à encourager la percolation de l'eau dans le sol et ainsi éviter sa canalisation dans les rivières;
- Un membre demande si l'eau en surplus ira dans le système sous le stationnement, à quoi une personne représentant Graymont répond que l'eau qui se retrouve sur le pavage sera acheminée vers des noues "fossés enrochés" en premier et par la suite l'eau qui n'aura pas réussi à percoler débordera dans les puisards au fond des noues qui canaliseront l'eau vers la sortie.;
- Un membre demande lequel des bassins sera rempli en premier, celui à ciel ouvert ou celui sous le stationnement, à quoi une personne représentant Graymont répond que le bassin à ciel ouvert ne récolte que l'eau du stationnement et s'il y a débordement, l'eau ira dans le bassin souterrain;
- Un membre demande si le sol est capable d'accueillir la percolation de l'eau ou si le roc est trop proche de la surface. Une personne représentant Graymont répond que le roc a seulement été frappé sur la rue Corriveau en face de la meunerie et sur une des trois traverses pour entrer dans le parc récréotouristique. Le reste des travaux ont nécessité du creusage de 4 à 5 mètres de profondeur et se sont réalisés sans heurter le roc. Le sol devrait donc être en mesure d'accueillir la percolation.

La personne représentant Graymont poursuit en expliquant que le cours d'eau #3 a été construit en 2019 comme une mesure de compensation liée au remblayage du cours d'eau existant le long de la rue Alcée-Rocheleau. Le cours d'eau aménagé est sinueux afin que sa longueur totale corresponde à la compensation requise. Également, Graymont a élargi temporairement la portion de rue Marziali avant de traverser la voie ferrée, pour permettre le passage à deux sens des voitures. Une entente avec la Ville de Bedford permettra de prolonger la traverse l'année prochaine, de façon permanente. Pour le moment, les travaux s'arrêtent à la voie ferrée et les futurs travaux traverseront la voie ferrée et un trottoir pavé sera aménagé. La voie ferrée a d'ailleurs été retirée comme sur la rue Corriveau.

Sécurisation du secteur Parc hors travaux

Il est mentionné qu'en raison de la finalisation de la rue Alcée-Rochelleau et du stationnement, Graymont estime que des résidents pourront venir s'y promener. Le secteur sera donc protégé par une clôture installée sur la zone du Parc, à la limite extérieure des sentiers et des pancartes indiquant propriété privée sont installées. Ces travaux de sécurisation du parc sont prévus en décembre, selon la météo :

- Un membre demande si la clôture sera permanente, à quoi une personne représentant Graymont répond qu'elle sera en place jusqu'à la construction du troisième sommet de la halde, qui atteindra une hauteur supplémentaire de 15 mètres;
- La personne représentant Graymont mentionne que les demandes de permis pour le sentier de la halde ont été transmises à la Ville et que les travaux devraient commencer cette semaine. Les plantations de la halde sont prévues au printemps 2022.

Une personne représentant Graymont explique que l'objectif de la clôture est de sécuriser les lieux et que des blocages aux stationnements rendront l'endroit moins invitant. La Ville de Bedford sera responsable du déneigement de la rue. Il est expliqué que l'équipe de Graymont a marché les sentiers de la halde à plusieurs reprises et puisqu'ils ne sont pas encore aménagés, ils sont instables et ne sont pas prêts à recevoir le public. Les enseignes et la clôture permettront de limiter le nombre de personnes qui s'y rendront, à leur risque et péril.

Travaux phase 3 : secteur Parc

La personne représentant Graymont explique la prochaine étape est la phase 3 des travaux et du parc, durant laquelle la construction de la halde se poursuivra. La limite des travaux sera similaire à celle pour les phases 1 et 2, jusqu'au Centre Georges-Perron. Le secteur entre les rues Corriveau et Philippe Côté sera fermé au besoin afin d'ajouter la dernière couche de pavage et de réaliser les quelques correctifs nécessaires, tout en maintenant l'accès à la meunerie et au Rona.

Un des défis pour la phase 3 est la distribution électrique et la disposition des poteaux d'Hydro-Québec dans le quartier résidentiel. Il a été convenu que les poteaux seraient placés à l'arrière pour une meilleure apparence, ce qui impliquera la coupe de plusieurs arbres matures. Une équipe d'Hydro-Québec sera sur les lieux le lendemain de la rencontre pour discuter de l'emplacement des poteaux :

- Une membre demande si les fils électriques ne pourraient pas être enfouis à l'avant des résidences pour éviter la coupe d'arbres, à quoi une personne représentant Graymont répond que les coûts d'une telle mesure sont importants, ce qui a influencé la décision de Graymont. Des moyens seront discutés avec Hydro-Québec pour tenter d'éviter de couper des arbres;
- Un membre demande si le gaz naturel a été envisagé pour les résidences, à quoi une personne représentant Graymont répond que l'idée de passer le gaz naturel a été présentée à Graymont par la ville de Bedford et abandonné par la suite.

Une personne représentant Graymont explique aussi qu'une ligne électrique souterraine en arrière-lot serait aussi problématique à cause des mêmes coupes d'arbres pour enfouir la ligne électrique. La rencontre avec Hydro-Québec permettra de discuter des solutions, notamment l'émondage et le déplacement de poteaux. Lorsqu'un accord sera obtenu, il faudra quatre mois avant le démarrage des travaux.

Les membres sont invités à partager leurs idées pour éviter les impacts aux arbres. Il est mentionné que Graymont envisage un empiètement sur son terrain à l'arrière des résidences. Il est rappelé que les terrains résidentiels seront cédés à la Ville de Bedford :

- Le facilitateur demande si le plan d'aménagement d'Hydro-Québec pour les lignes électriques pourra être partagé, à quoi une personne représentant Graymont répond que le plan sera élaboré en décembre, après la visite terrain. Le plan pourra ensuite être partagé aux membres du Comité. Le facilitateur ajoute qu'une rencontre a normalement lieu au retour de l'hiver et qu'un point sera ajouté à la prochaine rencontre, s'il y a un intérêt du Comité;
- Un membre mentionne qu'Hydro-Québec voudra assurer le respect d'une certaine distance entre les arbres et les embranchements électriques, à quoi une personne représentant Graymont ajoute que les besoins en filage devraient permettre des arrangements. La rencontre avec Hydro-Québec permettra d'établir ses besoins.

Horizon 1 an – Échéancier des travaux

Une personne représentant Graymont explique que les travaux des phases 1 et 2 sont essentiellement achevés, avec des petits correctifs mineurs qui seront complétés au printemps :

- Un membre demande si le terrain du Parc récréotouristique, avec le stationnement, appartiendra à la Ville de Bedford et qui sera responsable en cas de problèmes avec sa conception, à quoi une personne représentant Graymont répond que les travaux ont été réalisés par des experts et sont garantis pendant une année. Autrement, il est déjà déterminé qu'un organisme sera responsable de la gestion du parc (OSBL ou autre) et que des représentants des trois municipalités devront y siéger. Des discussions doivent avoir lieu pour déterminer si les infrastructures seront transférées à la ville. La Ville est présentement responsable du secteur des rues Corriveau et Alcée Rocheleau;
- Une personne représentant Graymont ajoute que des fonds sont versés pour l'entretien à long terme du Parc, dont les détails demeurent à discuter. Les terrains résidentiels seront cédés à la Ville. Une personne représentant Graymont ajoute qu'une inspection des travaux a été réalisée par des professionnels externes, en présence des gens de la Ville de Bedford, et qu'un certificat de réception provisoire, incluant une liste des déficiences à corriger, a été signé par la Ville, qui a accepté les travaux.

Une personne représentant Graymont poursuit en mentionnant que la demande de permis pour les sentiers a été déposée et que la Ville de Bedford analyse une proposition d'aménagement pour le Parc, incluant la forme du chalet et le mobilier urbain. Graymont souhaite obtenir l'approbation municipale en décembre pour avancer les travaux et procéder à la livraison du Parc :

- Un membre demande à quel moment la Ville peut décider d'ajouter des infrastructures au Parc, à quoi une personne représentant Graymont répond qu'un plan d'aménagement d'ensemble a été présenté au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la Ville. Ce plan prévoit une butte de glisse et des jeux, selon les demandes du responsable des loisirs de la Ville. Les demandes de permis de construction seront basées sur le plan d'aménagement lorsqu'il sera accepté par la Ville;
- Un membre demande si la Ville est responsable des décisions quant à l'usage et l'aménagement du Parc, ce qu'une personne représentant Graymont confirme;

- Un membre demande si la gestion des sentiers reviendra à la Ville ou à Graymont, à quoi une personne représentant Graymont répond que l'entreprise remet de l'argent chaque année dans un fonds pour la gestion du Parc et des sentiers. Ce fonds devrait atteindre 2,5 millions de dollars. Il reste à déterminer quel sera le mécanisme de gestion du Parc, qui, potentiellement, pourrait être la création d'un organisme en partenariat avec les municipalités impliquées dans le Projet Héritage. Il est probable qu'une personne de Graymont y contribue pour s'assurer que les fonds sont utilisés à bon escient;
- Une personne représentant Graymont ajoute que des discussions sont en cours depuis plusieurs années pour raffiner le Projet, en collaboration avec la Ville de Bedford. Des activités additionnelles pourront être tenues et le projet continuera d'évoluer au rythme des gens qui vont s'en occuper.

Les travaux prévus durant l'hiver 2022 incluent la construction du sentier et la construction en continu de la halde, qui va tranquillement monter et s'éloigner du secteur du Parc. Le travail se fera le long de la route 202 et sera progressivement caché par la colline grossissante.

Côté bruit, il est mentionné qu'il y aura une alternance entre les protocoles de bruit pour l'exploitation et la construction, selon la règle établie par le ministère des Transports. En septembre dernier, au moment de la construction du croissant de rue du secteur résidentiel, un seul dépassement de bruit a été noté à la limite des propriétés. Pour le reste des travaux, incluant le dynamitage sur la rue Corriveau, les normes de bruit ont été respectées.

Le système de pompage est en cours de construction, après quoi l'eau du pompage sera éventuellement dirigée vers une section des tuyaux de pompage qui sera enfouie et remise en état dans les prochains jours, à l'arrière de l'école. Au niveau des plantations, elles reprendront sur la halde au printemps 2022.

4 RETOUR SUR LES ACTIONS DE SUIVI

Signalements depuis le 21 septembre 2021 (rencontre #17)

Une personne représentant Graymont explique que lors d'un dynamitage le 28 octobre dernier, une personne demeurant sur la rue Taylor a signalé ressentir des craquements dans ses murs.

La personne explique que les vibrations étaient de 0,5 millimètre par seconde et c'est à ce niveau qu'elles peuvent commencer à être ressenties. La particularité du dynamitage du 28 octobre est qu'un trou de forage a détonné vers la surface, ce qui a occasionné un bruit comme un coup de feu. Les mesures prises par le sismographe indiquent que les vibrations respectaient la norme établie. Dans ce contexte, la personne a mentionné qu'elle rappellera Graymont si elle ressent à nouveau des vibrations.

La personne représentant Graymont ajoute vouloir partager un autre événement qui n'est pas considéré comme un signalement. Elle explique qu'un accident entre un camion quittant le site de Graymont et un enfant a pu être évité à la sortie d'un module de jeu près de la « pump track » de Graymont. Même si l'accident a pu être évité, il a été décidé le lendemain lors d'une rencontre entre Graymont et la Ville de Bedford de fermer l'accès avec des blocs de ciment pour éviter ce genre d'incident.

Absence de test de pompage (action de suivi rencontre #16)

Le facilitateur explique que l'action de suivi porte sur le plan d'intervention de Graymont en cas de diminution d'accès à l'eau pour un propriétaire qui réside à proximité de l'usine. L'engagement de Graymont prévoit qu'en cas d'une diminution de 5% de l'eau disponible pour une résidence, l'entreprise doit mettre en œuvre un plan d'intervention. Les mesures à mettre en place dépendront de la situation. Lors de la rencontre #16 du Comité de suivi, une question a été posée à savoir si des tests de pompage sont réalisés pour vérifier cette diminution de 5%. Graymont avait mentionné qu'il y avait un suivi de la hauteur de la nappe phréatique tous les mois, mais pas de test de pompage. L'équipe de Graymont s'était engagée à expliquer pourquoi.

Une personne représentant Graymont explique avoir demandé à ses consultants les raisons expliquant l'absence de test de pompage et a relu le rapport de 2004 sur les mesures de gestion de l'eau de l'entreprise. Elle rapporte que Graymont doit réaliser une vérification mensuelle du niveau d'eau dans les puits, mais il n'est pas mentionné de test de pompage. Le rapport d'analyse doit être renouvelé tous les 20 ans et est dû pour une révision en 2024. Le ministère pourrait demander des tests de pompage à ce moment :

- Un membre mentionne que la source d'eau d'un puits peut facilement venir d'un rayon de deux kilomètres et qu'il y a une grande quantité de puits dans ce rayon près de Graymont, ce qui crée de l'inquiétude pour les propriétaires. Le certificat d'autorisation prévoit que si un puits manque d'eau, Graymont s'engage à pallier les besoins manquants, si Graymont est responsable;
 - Une personne représentant Graymont mentionne que l'engagement est de fournir de l'eau selon les besoins de la propriété, qu'elle soit une résidence ou une ferme;
- Une membre demande si cet engagement inclut le maraîchage, à quoi une personne représentant Graymont répond que l'engagement vise à répondre à tous les besoins des résidents. Le rayon vérifié dans le rapport datant de 2004 est de 2,5 kilomètres. Un impact au sud et au nord de la carrière y était prévu et à ce jour, c'est ce qui s'est matérialisé;
- Un membre mentionne que lors de la rencontre #16, le niveau d'eau d'un puits près de la limite de la carrière avait baissé. Une personne représentant Graymont explique que l'impact se fait dans un rayon circulaire et qu'il faut regarder les puits dans le même rayon pour l'analyse;
- Le facilitateur demande au membre si sa préoccupation concerne la capacité de Graymont à évaluer la diminution de capacité des puits. Le membre répond à l'affirmative et explique qu'il ne peut comparer si son puits a diminué depuis les années, n'ayant pas les outils pour mesurer;
 - Une personne représentant Graymont mentionne que deux puits à proximité de sa propriété sont analysés mensuellement;
- Le membre demande si Graymont a la possibilité de suivre la nappe phréatique, à quoi la personne représentant Graymont répond que la nappe phréatique est mesurée tous les mois;
- Une membre mentionne que l'été sec a dû impacter le niveau d'eau, à quoi une personne représentant Graymont répond que les puits varient selon les saisons et ont tendance à se remplir à l'automne;
 - La membre mentionne que la quantité d'eau dépend du sous-sol et du réseau souterrain;
- Le facilitateur propose que Graymont partage plus fréquemment les données mensuelles au membre, afin d'offrir de la prévisibilité sur les variations de niveau d'eau;
 - Le membre répond ne jamais avoir manqué d'eau et ne s'inquiète pas nécessairement à court terme, mais plutôt dans les décennies à venir. Une personne représentant Graymont explique que

c'est la raison pour laquelle Graymont doit faire un suivi et qu'une nouvelle étude est prévue en 2024;

- Un membre demande quelles sont les mesures prévues en cas de baisse de 5 % du niveau d'eau, à quoi une personne représentant Graymont répond qu'il n'y a pas de solution prédéterminée, les solutions seront établies en fonction du cas. Aussitôt qu'un puits baisse de 5%, pour Graymont c'est le seuil d'alerte, les experts seront contactés et des mesures seront envisagées, comme par exemple, un suivi plus serré de la situation pour certains utilisateurs afin d'éviter qu'une personne se retrouve dans une situation où elle manque d'eau. Les mesures pourraient aller jusqu'à approfondir un puits ou toute autre méthode permettant d'amener de l'eau potable, selon le contexte;
- Une personne représentant Graymont demande si le membre a un seul puits sur sa propriété, à quoi il répond positivement. La personne représentant Graymont mentionne que Graymont a deux puits de chaque côté qui ont une profondeur de 70 mètres, à quoi le membre répond que son puits va jusqu'à près de 100 mètres et que l'eau est de bonne qualité, sans diminution de débit.

Tableau des actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #18	Décembre 2021	Fait
Validation du Compte rendu de la Rencontre #18	Janvier 2022	À faire
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Fin février 2022	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Fin février 2022	À faire
Partager le plan d'Hydro-Québec pour les installations électriques du secteur résidentiel	Prochaine rencontre	À faire

5 PROCHAINES ÉTAPES / PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur propose que la prochaine rencontre ait lieu à la mi-mars ou au début du mois d'avril 2022, à confirmer avec le Doodle selon les disponibilités des membres du Comité. Les thématiques de la prochaine rencontre seront à discuter :

- Une personne représentant Graymont mentionne qu'une thématique potentielle serait de parler des activités et de la programmation prévues dans le Parc, à quoi le facilitateur répond que la proposition sera faite aux membres au moment de l'envoi de l'invitation.

6 VARIA

Aucun varia.

7 FIN DE LA RENCONTRE

Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute. Les représentants de Graymont remercient également les membres. Les membres soulignent à leur tour leur appréciation de la rencontre.

La rencontre se termine à 20h40.

Production du compte rendu

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société

Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 21 SEPTEMBRE 2021

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Sylvie Bernatchez	X
Représentant du Canton de Bedford	Daniel Rivet	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Facilitateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X